



DOSSARDS.

« Art.28 : Le dossard doit être parfaitement visible par les commissaires. Il est obligatoirement fixé avec quatre épingles, sans être plié, sur le côté qui vous sera indiqué. »

L'UN DES OBJECTIFS DES COMMISSAIRES EST DE CLASSER TOUS LES COUREURS A LEUR PLACE, DE LEUR ATTRIBUER LES « PRIMES » OU LES POINTS DES CHALLENGES.

LE DOSSARD EST LE SEUL ELEMENT QUI LEURS PERMET DE VOUS IDENTIFIER AU MOMENT DES SPRINTS ET DES ARRIVEES.

Un seul dossard mal fixé suffit à perturber leur travail et peut conduire à des retards ou erreurs de classement :

Les principales causes :

- Dossard positionné trop haut,
- Dossard du mauvais côté,
- Dossard trop sur le côté,
- Dossard mal fixé avec seulement 3 épingles voire 2,
- Port du coupe-vent.

Ce dernier ne doit pas être caché par un coupe-vent ou un imperméable. Il doit être fixé à droite ou à gauche selon les indications qui vous sont systématiquement fournies, avec 4 épingles, correctement tendu, au niveau de la poche ou légèrement au-dessus et non au niveau des épaules au milieu du dos ou sur le côté.

Dans la mesure où ces règles ne sont pas respectées, le coureur s'expose au risque de ne pouvoir être correctement identifié.

Dans ces conditions, il ne pourra être classé, la prime ou les points du challenge seront attribués au suivant et aucune réclamation ne sera acceptée.

Pour les commissaires,

Alain Dubos.